

Saintes, le 19 /10/2017

Le Principal

aux

parents d'élèves des élèves

**des classes de 3<sup>E</sup> B et F.**

Madame, Monsieur,

Un séjour en Normandie, à Caen dans le cadre d'un projet pédagogique est envisagé pour les élèves des classes de troisième B et F.

**Il se déroulera du Mercredi 7 mars 2018 au Jeudi 8 mars 2018.**

Le transport se fera par car de tourisme. L'**hébergement** se fera dans une structure collective (Institut Lemonnier) à Caen.

**Activités sur place:**

**Jour 1 :** **Départ de l'établissement entre minuit et 2h du matin**, le 7 mars.

*(Prévoir de l'argent pour le petit-déjeuner)*

**Mémorial de Caen.** Visite et activités pédagogiques. (Panier repas fourni par le Mémorial)

**Jour 2:** **Visite des plages du débarquement** (Omaha Beach) et **Arromanches-les-Bains.**

Panier repas fourni par le Mémorial

**Retour à Saintes vers 23h – minuit, le 8 mars.**

Repas (menu enfant) prévu sur une aire d'autoroute.

**LES OBJECTIFS** de ce **séjour**, sont :

- Dans le cadre des programmes de français et d'histoire-géographie et en lien avec le concours « 180 secondes pour les droits de l'Homme »
- Réinvestir et approfondir leurs connaissances sur la Seconde Guerre Mondiale en participant à des ateliers, des visites guidées.

**Les élèves dont le comportement n'est pas satisfaisant ne seront pas autorisés à partir.** Nous estimons en effet que si nous ne parvenons pas à obtenir de certains élèves le respect des règles de vie élémentaires dans le cadre scolaire, il serait irresponsable de prendre le risque de les emmener en séjour et de compromettre la sécurité de tous.

La direction de l'établissement et les professeurs seront seuls juges, au vu du bilan disciplinaire depuis le début de l'année scolaire et jusqu'à la date du départ.

Si le cas, assez rare, devait se produire, les familles concernées seraient avisées et intégralement remboursées.

**La participation à la charge des familles sera de 140€ maximum. Les chèques vacances sont acceptés.**

*Conformément au règlement intérieur, des remises sur les factures de restaurant scolaire et d'internat sont automatiquement effectuées au prorata du nombre de jours d'absence liées aux voyages scolaires.*

**Paiement demandé en deux fois : 2\*70€**

Dos du coupon, ne pas remplir

**Une aide financière** est possible dans certains cas très ciblés : pour en bénéficier, demander **un dossier de bourse départementale** au **secrétariat d'intendance** et le rendre, avec les pièces justificatives indiquées, **délaï de rigueur**.

**Une réunion** où vous seront données les premières informations pratiques aura lieu **le jeudi 9 novembre, à partir de 17h30**. Les professeurs organisateurs et accompagnateurs seront présents et répondront à vos questions.

**LA PRÉSENCE À CETTE RÉUNION de l'un des deux responsables légaux de chaque élève qui partira EST SOUHAITABLE**

Les élèves devront **donner le coupon avec la réponse** à Mme REYGROBELLET pour la classe de 3 F /Mme RICHER pour la classe de 3 B le **Lundi 6 novembre 2017 ou le mardi 7 novembre 2017**.

**Si le nombre d'élèves inscrit est insuffisant, nous devons annuler** car l'équilibre financier ne sera pas atteint.

**Le prix comporte l'assurance annulation** et si le séjour ne peut avoir lieu (ex : interdiction ministérielle suite à l'entrée en vigueur de vigipirate renforcé), **les familles seront intégralement remboursées**.

**Le tableau ci-dessous indique la liste des documents qui devront être fournis à Mme Richer (3eB) ou Mme Reygrobellet (3 F) en temps utile**

Pièce	Conditions d'obtention	Délaï d'obtention
<b>Attestation d'assurance scolaire</b> <i>(ne pas la redonner si vous l'avez fournie en début d'année, les professeurs préviendront nominativement les élèves qui ne l'auraient pas fait)</i>	<b>A demander</b> à votre compagnie d'assurance	Quelques jours
<b>Autorisation de participation d'un élève mineur à un voyage scolaire à caractère facultatif</b>	Ces documents <b>seront donnés aux élèves à la rentrée par Mme RICHER ou REYGROBELLET</b> et devront être ramenés pour la date qu'elle indiquera.  Ils <b>seront téléchargeables sur le site</b> .	
Autorisation de droit à l'image		
<b>Fiche médicale pour séjours à rendre sous enveloppe cachetée</b> - cette fiche sera vue par <u>l'infirmière</u> qui <u>signalera aux professeurs accompagnateurs tous les cas pour lesquels une vigilance s'impose</u> - les fiches seront replacées dans une enveloppe cachetée, emmenée par le professeur responsable du séjour, qui ne les consultera qu'en cas de besoin - elles seront au retour redonnées à l'infirmière, qui les conservera avec la fiche donnée en début d'année		

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

Rémy PLUYAUT

NB : Vous pouvez retrouver cette note sur le site du collège René Caillié : <http://etab.ac-poitiers.fr/coll-rcaille-saintes/>

✂-----  
Je soussigné NOM :..... Prénom :..... Tél :.....  
responsable légal de l'élève :..... Signature

**SOUHAITE que mon enfant participe au séjour en NORMANDIE du 7 MARS 2018 au 8 MARS 2018 et M'ENGAGE A REGLER ma participation**

OUI

NON

Si oui, réglerai ma participation

2 fois (70€ LUNDI 04 DECEMBRE 2017, 70 € JEUDI 8 JANVIER 2018)

demande à régler selon un autre échelonnement (à voir avec le service gestion)

La SIGNATURE vaut ENGAGEMENT.

Aucun désistement ne sera possible, sauf cas particulier, soumis à l'appréciation du Chef d'établissement.

En cas de refus du motif invoqué, la participation financière restera due au collège